

ASSEMBLÉE NATIONALE21 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 702

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, M. Di Filippo, M. Kamardine, Mme Dalloz et Mme Bonnet

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.